Lien de l'office cantonal	Service cantonal des contributions
Contact	Contact
Délai de retour	**31 mars**, **30 juin** ou **31 août**, suivant ce qui figure dans la déclaration d'impôt.
Prolongation du délai	Possible en s'acquittant directement du montant de 20.– via le BVR codé reçu avec la déclaration OU envoyer une demande motivée au SCC (aussi 20.–). 4 prolongations maximum possibles, repoussant le délai de 2 mois à chaque fois. Ultime délai : **15 décembre**. Informations détaillées
Logiciel	FriTax
Calculer ses impôts	Simulateur d'impôt
Liens utiles	
Aide	Aide proposée par Pro Senectute pour remplir la déclaration d'impôt. Sur inscription, et sur place dans les différentes communes du canton ou chez Pro Senectute. De fin janvier à fin mars : une simple déclaration d'impôt coûte 60.– pour une durée maximale d'1h, si elle demande plus d'une heure, 20.– par demi-heures supplémentaires sont facturés. Divers cours sur la déclaration d'impôt sont dispensés dans le canton par l'école-club Migros. Plus d'informations ici.